

LE HARCÈLEMENT



Jean-Pierre Martel
pharmacien

Lorsqu'en 1982 et en 1989, l'APPSQ traita de la question de la discrimination salariale entre hommes et femmes, nous étions les premiers à aborder ce sujet en pharmacie québécoise.¹⁻³ À l'aide de croisements triples et quadruples, nous apportions la preuve qu'à expérience et à productivité égales, les femmes recevaient un salaire moindre que celui des hommes.

En 1995, le Conseil d'administration du syndicat décidait d'évaluer l'ampleur du harcèlement sexuel en pratique privée. Textuellement, la question se lisait comme suit: «Avez-vous été victime de harcèlement sexuel au travail au cours de douze derniers mois?»

Tableau 23: Harcèlement sexuel depuis un an

	N.	%
oui, de la part du patron	1	0.2 %
oui, de la part d'un collègue salarié	0	0.0 %
oui, de la part d'un commis	4	0.7 %
oui, de la part d'un patient	12	2.2 %
non	535	96.9 %

En premier lieu, soulignons que la période d'observation (douze mois) est relativement courte si on la compare à celle d'autres études sociologiques portant sur des problèmes d'ordre sexuel.

Ainsi, il n'est pas rare qu'une étude portant sur le viol demande aux répondantes si elles en ont déjà été victimes au cours de leur vie. Même chose pour l'inceste. En somme, il ne faudrait pas minimiser l'importance de ce phénomène à partir de nos résultats.

Le harcèlement a surtout été étudié dans des milieux fermés (usines, bureaux, etc.) où l'harcéleur exerce habituellement une position de pouvoir par rapport à sa victime. C'est pourquoi on associe généralement le harcèlement aux relations entre employés et leurs supérieurs hiérarchiques.

Nos données révèlent qu'à l'inverse, en pratique privée, les patients — et dans une moindre mesure les commis — sont responsables du harcèlement auprès des pharmaciens salariés.

Notre sondage prouve que ce lien d'autorité n'est pas nécessaire au harcèlement. Non seulement ce qui a été observé ailleurs ne convient-il pas à la pratique privée, mais il est possible que le schéma observé en pharmacie soit extrapolable à l'ensemble des milieux de travail accessibles au public.

D'autre part, lorsqu'on analyse le harcèlement chez les pharmaciens salariés en fonction du sexe des victimes, on constate que ce phénomène se produit beaucoup plus souvent chez les femmes.

Tableau 24: Harcèlement en fonction du sexe

	F.	H.
oui, de la part du patron	0.3 %	0.0 %
oui, de la part d'un collègue salarié	0.0 %	0.0 %
oui, de la part d'un commis	0.5 %	1.2 %
oui, de la part d'un patient	2.4 %	1.7 %
non	96.8 %	97.1 %

Nous n'écartons pas la possibilité qu'un ou deux répondants de sexe masculin aient pris cette question à la légère. Toutefois, compte tenu du sérieux et de l'application des salariés à répondre à nos enquêtes salariales jusqu'ici,

nous croyons être en mesure d'affirmer que les salariés de sexe masculin peuvent eux aussi, avec un risque moindre que leurs consœurs, être victimes de harcèlement.

Soulignons que le petit nombre de répondants à cette question entraîne une marge d'erreur plus grande que la plupart des autres données de notre sondage. En d'autres mots, les pourcentages obtenus représentent ici un ordre de grandeur.

Pour terminer, il peut sembler rassurant que le harcèlement entre salariés soit apparemment inexistant. Toutefois, il faut préciser que la rencontre de deux pharmaciens salariés au travail est plus rare et plus brève que le contact avec d'autres types de personnes. C'est ce qui explique sans doute cette absence, en pratique privée, de harcèlement sexuel entre collègues salariés.

Références

- ① Lamarre D et Giroux D. Résultats de l'enquête sur les conditions de travail des pharmaciens salariés de pratique privée du Québec. Montréal: APPSQ. 1982.
- ② Anonyme. L'APPSQ dénonce le sexism en pharmacie. Le Pharmacien 1982; 56 (octobre): 7.
- ③ Martel JP. Salaires-89. Montréal: APPSQ. 1989. ■